

COMMUNE
DE
SUNDHOUSE



ARRETE MUNICIPAL N° 52/2024
réglementant le stationnement et la circulation
9 rue du Commerce

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-2 et L2542-2, L 2542-3, L2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant les travaux pour la création d'adduction télécom sise 9 rue du Commerce du 07/10/2024 au 05/11/2024 ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers.

ARRETE :

ARTICLE 1 : La chaussée sera rétrécie et la circulation sera alternée par panneaux ;

ARTICLE 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h ;

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier pendant la durée des travaux ;

ARTICLE 4 : La signalisation de chantier sera mise en place par la société CRJ&HD TELECOM ET SES SOUS-TRAITANTS 23 zone Inova 3000 77150 THAON-LES-VOSGES, responsable des travaux ;

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est valable à partir du 7 octobre 2024 jusqu'à la fin des travaux ;

ARTICLE 6 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information à :

- *M. LE COMMANDANT DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE*
- *SIS DU BAS-RHIN*
- *SMICTOM ALSACE CENTRALE*

Fait à Sundhouse, le 24 septembre 2024



Le Maire
Mathieu KLOTZ